



Un réseau pour aider les malvoyants !

30 000 personnes malvoyantes ont été recensées dans notre région, soit près de 1 % de la population des Pays de la Loire. Ces personnes présentent des pathologies pouvant se caractériser par une baisse sévère de la vision, une perte de vision centrale, périphérique, des contrastes et des couleurs, des taches sur le champ de vision, des déformations de la vision, etc. Alors que faire ? Bien entendu, des professionnels sont à votre écoute pour vous accompagner face à cette difficulté. Parallèlement à cela, un réseau de santé régional s'est structuré, se faisant l'écho, dans les années 1997-2000, de la prise de conscience de ce nouveau problème majeur de santé publique. A l'origine, ce réseau est né de la volonté d'un groupe de travail constitué de professionnels tels que : ophtalmologistes, orthoptistes, opticiens, représentants des structures médico-sociales régionales pour déficients visuels et représentants des services d'ophtalmologie des centres hospitaliers.

Le Réseau basse vision de proximité des Pays de la Loire a pour but d'améliorer la vision fonctionnelle des patients malvoyants, de leur permettre d'être plus autonomes dans leur vie quotidienne et retrouver ainsi une meilleure qualité de vie en offrant une réponse tant sur le plan sanitaire que médico-social.

Missions du réseau

Financé par la dotation régionale de développement des réseaux suite aux décisions de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie et de l'Agence Régionale d'Hospitalisation des Pays de la Loire (décision ARH/URCAM DR 2002-001), ce réseau s'est fixé trois grandes missions :

- donner au plus grand nombre de déficients visuels des Pays de la Loire et âgés de plus de 20 ans, la possibilité de **bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire personnalisée**, adaptée au degré de malvoyance et aux besoins formulés par la personne. Ceci dans des conditions optimales de qualité de soins favorisées par l'organisation et la coordination des soins en proximité.
- **sensibiliser le plus grand nombre à la problématique** « fonctionnelle » du déficient visuel, que ce soit les professionnels de la santé et des structures médico-sociales, le grand public.
- **participer à la formation des professionnels de la basse vision** « adhérents volontaires au réseau » et à la recherche.

Créé en 2002 comme une réponse aux besoins spécifiques des déficients visuels, le Réseau basse vision de proximité des Pays de la Loire est encore aujourd'hui le seul réseau de santé basse vision régional en France.

Un accompagnement des déficients visuels en constante augmentation

Le Réseau propose aux personnes déficientes visuelles :

- un service d'organisation et de coordination des soins. L'organisation des soins débute avec la signature de la « charte-patient ». Elle permet la circulation des renseignements « médicaux ».
- La coordination des soins débute par un entretien avec le coordinateur qui possède les renseignements et les suggestions de l'ophtalmologiste par l'intermédiaire de la fiche de liaison, ils expriment leurs besoins et dans le respect de leur libre choix choisissent le ou les professionnels de la réadaptation les plus appropriés qui leur paraissent le plus accessibles.
- un service d'information et un centre de ressources sur toutes les questions pratiques pour les aider à vivre mieux avec leur problème visuel : bibliothèques sonores, livres en caractères agrandis, aides techniques, aides sociales, associations pour déficients visuels...

A ce jour, plus de 1 900 personnes malvoyantes ont contacté le Réseau basse vision de proximité des Pays de la Loire (162 en 2003, 721 en 2005) et 1 250 déficients visuels ont bénéficié de l'accompagnement du Réseau dans le respect de leur libre choix pour l'organisation et la coordination de leurs soins de réadaptation fonctionnelle.

Des projets pour l'avenir !

Cette évaluation indépendante a permis de reconduire son financement en 2005 pour les trois ans à venir. Il s'est donné pour objectif une structuration pérenne, prenant enfin le relais des efforts bénévoles, et une efficacité accrue, en termes de communication, en direction tant des patients que des professionnels, avec le développement du centre de ressources et la mise en place du site Internet : www.reseaubassevision.com

Imaginez...

3 grands cas de déficience visuelle :

- La perte de la vision centrale
- La perte de la vision périphérique
- Des tâches sur le champ visuel

| | | |
|--|--|--|
| | se transmissio lle du cerveau s, le sujet perd . Il peut égaler | VISION NORMALE |
| | se transmissio lle du cerveau s, le sujet perd . Il peut égaler | DÉGÉNÉRESCENCE MACULAIRE Cause principale de la basse vision, elle s'affecte pas la vision périphérique mais détruit l'axe central. Très d'un dans des personnes de plus de 75 ans en sont atteintes... |
| | se transmissio lle du cerveau s, le sujet perd . Il peut égaler | GLAUCOME Une pression trop élevée à l'intérieur de l'œil peut nuire au nerf optique, entraînant l'effacement de l'image. |
| | se transmissio lle du cerveau s, le sujet perd . Il peut égaler | RETINOPATHIE Certains cas de diabète provoquent une déformation au centre de la vision. Cette déformation compléte de la vision conduit à une perte importante de la vision périphérique. |
| | se tran lle du c s, le su . Il peu | HÉMIANOPSIE (DÉFICIT NEURO-VISUEL) Une mauvaise transmission de l'information visuelle au cerveau peut provoquer la perte de la moitié du champ visuel. |

Vous connaissez quelqu'un concerné ?

Pour tout contact :

Siège et Antenne Ouest (44, 85)
Réseau basse vision de proximité des Pays de la Loire
100, rue du Coudray - 44000 NANTES
Téléphone : 02 51 83 18 77
Courriel : Association@rbvpl-prox.fr

Antenne Est (53, 72, 49)
27 rue Voltaire - 72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 28 63 98